

La Pêche se dote d'un Plan directeur des parcs et espaces verts

Dans le cadre du **Plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique des loisirs, culture et vie communautaire**, un des objectifs était de faire l'inventaire des infrastructures. Le premier volet de cet inventaire vise le dossier des Parcs avec aires de jeux. Neufs parcs sur dix ont été inspectés et un rapport nous a été remis en novembre 2018 détaillant les anomalies observées (touchant par exemple la surface amortissante, la circulation autour des structures de jeu, l'aire de protection, l'état des équipements, etc.). Des recommandations ont été formulées concernant la mise aux normes. À noter que le dixième parc, soit le parc Meunier-Werrell dans le secteur de Sainte-Cécile-de-Masham, sera évalué au mois de juin 2019.

La mise aux normes représente la première étape, visant à rendre nos parcs sécuritaires, à la suite de quoi il sera possible de les bonifier, par exemple par l'ajout de structures pour répondre à une clientèle non desservie. La priorité pour 2019 consiste donc à consolider nos parcs et à les rendre plus sécuritaires.

De plus, un sondage a eu lieu pendant l'été 2018, auquel 149 personnes ont répondu. Un rapport (étude qualitative et quantitative) a été préparé à la suite de ce sondage par une chargée de projet. Celle-ci a observé deux parcs au cours de l'été, soit le parc Curé Bouchard dans le secteur du Lac-des-Loups et le parc de la Rivière dans le secteur Edelweiss. En 2019, on s'intéressera aux huit autres parcs pour connaître leur utilisation, leur achalandage et la satisfaction des usagers, les activités convoitées pour les enfants, adolescents et aînés. Ces sondages permettront d'alimenter le développement d'un plan directeur de parcs et espaces verts prévu pour 2019.

Ainsi, vous pourrez voir, pendant l'été, des activités de mise à niveau et d'observation de parcs, et vous serez invités à participer à plusieurs sondages concernant l'utilisation des parcs encore à analyser.

Qu'est-ce qu'un plan directeur des parcs et espaces verts?

Un plan directeur des parcs et espaces verts est un outil de planification des actions à entreprendre au cours des cinq prochaines années dans les espaces publics en fonction de l'évolution des attentes sociales, des besoins identifiés et des orientations municipales.

À quoi sert un plan directeur des parcs et espaces verts?

Un tel plan sert d'outil de gestion interne pour le Service des loisirs et pour le Service de l'urbanisme par exemple, lors d'études d'avant-projets sur les besoins de planification en équipements récréatifs.

Au fil de la réalisation du plan, on tiendra compte des besoins spécifiques concernant les équipements requis dans

les parcs et espaces verts: bonification de parcs, ajout de structures de jeux, zones d'ombrage, bancs, mesures pour des déplacements sécuritaires, éclairage, développement de nouveaux parcs, sentiers (parc linéaires), développement de nouveaux espaces récréatifs (par exemple analyse de la nécessité de prévoir un deuxième terrain de baseball ou d'autres besoins identifiés par la communauté), création d'un parc municipal pour répondre à un besoin à l'échelle municipale. Le plan directeur des parcs et espaces verts sert donc à se doter d'une vision d'avenir pour nos parcs et espaces verts.

Quelles sont les étapes pour réaliser un plan directeur des parcs et espaces verts?

Il y a trois grandes étapes 1) Inventaire avec analyse, relevé des tendances

démographiques et prise en compte des orientations municipales; 2) Proposition d'aménagement de nouveaux équipements et plan d'investissement sur 5 ans; 3) Présentation publique sous forme de groupe de travail pour valider les scénarios proposés.

Qu'entend-on par orientations municipales dans ce contexte?

On veut dire, par exemple, que la Municipalité souhaite avoir une signature commune (mobilier, enseignes), qu'elle a comme priorité de tenir compte des besoins des familles, des adolescents et des aînés, qu'elle veut rendre les parcs dynamiques et invitants, et qu'elle tient à s'assurer que le territoire est desservi équitablement en fonction des besoins. Ce sont ses grandes orientations.

INFOS TRAVAUX

Merci de noter que toute mise à jour ou modification à l'horaire sera faite à travers nos plateformes électroniques de communication. Alors n'hésitez pas à vous abonner à notre liste de diffusion disponible sur la page d'accueil du site Web de la Municipalité ou à notre page Facebook @VilleLaPêche.

Chemin MacLaren

Des travaux routiers (excavation de fossé, remplacement de ponceaux, etc.) sont réalisés sur le chemin MacLaren depuis le lundi 27 mai. Ces travaux dureront environ trois semaines durant lesquelles la circulation se fait en alternance. Cependant, veuillez noter qu'une fermeture complète du chemin est également prévue pour une période limitée durant ces

travaux. La Municipalité informera la population dès que la date sera déterminée, ainsi que du chemin de détour. Le pavage du chemin sera fait à une date ultérieure.

Chemin des Érables

Par la suite et selon le déroulement des travaux sur le chemin MacLaren, les opérations du Service des travaux publics se poursuivront sur le chemin des Érables, près du 916 (Les serres Bourgeons), du 17 au 28 juin. La circulation se fera également en alternance et le pavage du chemin sera fait à une date ultérieure.

Chemin du Lac Bernard

À partir du 10 juin, les travaux débutés en 2018 sur le chemin du Lac Bernard seront finalisés. L'équipe procédera à du rechargement granulaire, ce qui n'aura aucun impact sur la circulation.

À L'OCCASION
de la fête du Québec et
de la fête du Canada,

**le bureau municipal
sera fermé les lundis**
24 juin et 1^{er} juillet.



Conseil municipal

- Guillaume Lamoureux**
maire
819 456-2161, poste 2270
g.lamoureux@villelapeche.qc.ca
- Réjean Desjardins**
quartier 1
819 456-2590
r.desjardins@villelapeche.qc.ca
- Michel Gervais**
quartier 2
819 456-3746
m.gervais@villelapeche.qc.ca
- Francis Beausoleil**
quartier 3
819 360-9350
f.beausoleil@villelapeche.qc.ca
- Carolane Larocque**
quartier 4
819 209-7338
c.larocque@villelapeche.qc.ca
- Pamela Ross**
quartier 5
613 794-4778
p.ross@villelapeche.qc.ca
- Claude Giroux**
quartier 6
819 459-1344
c.giroux@villelapeche.qc.ca
- Richard Gervais**
quartier 7
819 635-2608
r.gervais@villelapeche.qc.ca

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungha
Rédactrice : Danièle Morisset
Production : Lexis Média
Distribution : Postes Canada
Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche
1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0
Tél. : 819 456-2161
Site Internet : www.villelapeche.qc.ca
Courriel : bulletin@villelapeche.qc.ca
ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),
ISSN 1911-7795 (en ligne-français),
ISSN 1911-7809 (online-english)



MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

LE PRINTEMPS, UNE SAISON CRITIQUE POUR LES FEUX DE FORÊT

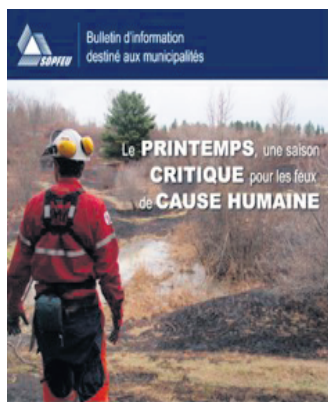
Selon les statistiques de la SOPFEU, il y a en moyenne 10 feux de forêt par année sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Au cours des dix dernières années, les pompiers des sept municipalités de la MRC sont intervenus sur plus de 98 incendies de forêt sur une surface totale de 44,9 hectares; 1 hectare est égal à 100 mètres par 100 mètres, l'équivalent de 2 terrains de football.

Ces feux de forêt surviennent principalement durant les mois d'avril et de mai. Plus de la moitié des feux combattus par les pompiers municipaux sont causés par des résidents. De plus:

- 95% des incendies ont été causés par négligence humaine;
- 5% des incendies ont été causés par la foudre;
- 52% des incendies ont été causés par les résidents.

Voici quelques exemples de causes d'incendie par négligence:

- Aucun moyen d'extinction à proximité,
- Négligence de fumeur,
- Brûlage lors de ventes,
- Brûlage laissé sans surveillance.



Selon la SOPFEU, « les conditions printanières rendent la forêt particulièrement vulnérable. En raison de la sécheresse des éléments au sol (branches, feuilles, herbes), un feu peut plus facilement s'y propager. » Alors n'oubliez pas: **à partir du 1^{er} juin, tout brûlage à ciel ouvert est strictement interdit. Les feux de camp de moins d'un mètre sont permis sauf si la SOPFEU émet une interdiction. Tout feu de joie de plus d'un mètre de diamètre ou feu d'artifice requiert l'obtention d'un permis. C'est une question de sécurité publique.**

Aucun feu ne devrait être allumé lorsque les vents sont supérieurs à 15 km/h.

VÉLO-DIMANCHE UNE ACTIVITÉ ESTIVALE AGRÉABLE!

En partenariat avec la Municipalité de Chelsea, nous offrons un parcours d'environ 12 km sur le chemin de la Rivière, avec circulation automobile réduite* et patrouilleurs à vélo pour des randonnées sécuritaires.

Ce parcours est offert tous les dimanches à partir du 2 juin, de 9h à 14h, et jusqu'au dimanche de l'Action de Grâce, le 13 octobre prochain. Le parcours est situé entre l'intersection de la route 105 et du chemin de la Rivière et le sympathique secteur de Wakefield.

Profitez des magnifiques panoramas qu'offre ce parcours pour faire de belles et agréables randonnées à vélo, en famille et entre amis.

* Les automobilistes se rendant aux activités du Club Cascades, au Tour des Artistes ou toute autre activité se trouvant sur le parcours, sont priés de redoubler de prudence en partageant courtoisement la route avec les cyclistes et les marcheurs.

DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET RDD: COMMENT S'EN DÉPARTIR?



Avoir un projet de rénovation ou de construction peut être à la fois excitant et stressant. Les dépenses, les longues heures à y consacrer, les imprévus auxquels viennent se rajouter l'entreposage et la gestion des débris, un assortiment explosif, n'est-ce pas? Mais tout pourrait se passer comme sur des roulettes: il suffit de prendre le temps de bien planifier le projet.

Un des éléments que vous pourriez envisager est la déconstruction plutôt que la démolition de votre bâtiment. Ce procédé vous permettrait de récupérer tout ce qui est réutilisable plutôt que de le détruire. Résultat? Moins de résidus produits et des économies sur l'achat de nouveaux matériaux et sur les frais à payer pour vous départir de vos rebuts. Si vous prévoyez des travaux majeurs qui créeront une grande quantité de résidus, louez une benne ou transportez-les à vos frais au centre de tri le plus proche.

Par ailleurs, notez que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne doivent pas être mélangés aux matériaux de construction secs, pour éviter de les contaminer. Si vous avez besoin de vous débarrasser de RDD en dehors des trois collectes municipales prévues (en mai, juillet et septembre 2019), apportez-les au poste de transbordement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre chaque année). Visitez la page Web du poste de transbordement au www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/30-residus-domestiques-dangereux pour obtenir toutes les informations utiles.

Le Service des travaux publics

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Juin 2019						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

Juillet 2019						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

ORDURES

ORDURES ET RECYCLAGE

ORDURES ET RDD

AUCUNE COLLECTE

(reportée au jour ouvrable suivant pour tous les secteurs).



Du 1^{er} juin au 13 septembre 2019, les ordures seront ramassées chaque semaine.

EMPLOI D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANT(E)

Le Service des loisirs est à la recherche d'un(e) étudiant(e) pour réaliser des sondages dans les parcs de la Municipalité. Consultez l'offre d'emploi sur le site de la Municipalité, sous l'onglet « Municipalité – Offres d'emplois »

PERMIS ET CERTIFICATS: POUR QUOI FAIRE, AU JUSTE?

Avant d'entamer des travaux de construction, de rénovation ou d'aménagement sur votre propriété, vous devrez faire une demande de permis ou de certificat, selon ce que vous projetez faire. Pourquoi? Parce que c'est par ce moyen que la Municipalité veille au respect des normes en matière d'urbanisme (architecture, zonage, qualité des constructions, sécurité des personnes et protection de l'environnement). Petit exemple:



pour aménager une fosse septique, la demande de permis permettra à la Municipalité de veiller à ce que son emplacement et sa construction respectent les règles établies pour éviter la contamination de votre puits, ou même de celui de vos voisins, entre autres. C'est d'ailleurs pour cette raison que des inspections de suivi sont faites pendant et après les travaux par les experts en la matière, qui ont la responsabilité de délivrer le certificat de conformité attestant que les normes et spécifications propres au permis ont bien été respectées. Toute réglementation a une raison d'être, et si vous vous interrogez sur ce qui motive l'existence de certains règlements, posez-nous des questions!

Quatre types de permis sont disponibles à La Pêche:

- Le permis de construction
- Le permis de lotissement
- Le certificat d'autorisation
- Le certificat d'occupation (occuper un terrain pour un usage autre que l'usage résidentiel, tenir un élevage artisanal, un refuge pour animaux, etc.)

Sachez que vous devez, pendant toute la durée des travaux, afficher le permis ou le certificat de façon visible sur les lieux. Les travaux effectués sans permis ne sont pas légaux. Les personnes qui entreprennent des travaux sans permis s'exposent à des amendes, parfois même à des avis de démolition. De plus, il ne faut pas oublier qu'au moment de la vente de toute propriété, un certificat de localisation doit être fourni au notaire. Ce dernier a la responsabilité de vérifier auprès de la Municipalité la conformité entre ce qui figure sur le certificat et ce qui figure dans la base de données municipale. En cas d'écart, problèmes à l'horizon!

Pour plus d'information sur les permis et certificats, visitez le site Internet de la Municipalité ou encore appelez au 819 456-2161, poste 2240 ou 2250.

Le Service de l'urbanisme et de l'environnement



Corporation de développement

La Pêche -AGA

La population est invitée à l'assemblée générale annuelle de la Corporation de développement La Pêche (CDL) qui aura lieu le mardi 25 juin 2019 à 19h30, dans la salle commune de la résidence Sully Garden, située au 37, chemin Sully à La Pêche, secteur Wakefield. La CDL est un organisme à but non lucratif qui fait la promotion du développement culturel, économique, communautaire et social de la municipalité de La Pêche et ses environs. Dans le cadre de cette mission, la CDL gère deux ensembles d'habitations qui offrent 24 logements communautaires abordables à des personnes âgées en légère perte d'autonomie.

Pour tout autre renseignement, veuillez appeler Jean-Pierre Cabana au 819 456-4551.

Fête nationale du Québec à Wakefield

Venez célébrer avec nous la fête nationale du Québec à Wakefield lors de notre première activité soulignant la francophonie, sous la bannière multiculturelle Un Monde de Traditions. Il y aura des jeux et des activités de bricolage pour les enfants, une danse carrée communautaire à 15h30, une programmation musicale 100% francophone et un feu de joie. Apportez votre pique-nique ou achetez votre repas sur place; nous offrirons une dégustation de bannique et des activités à l'intérieur ont été prévues en cas de pluie. GRATUIT!

Quand : le dimanche 23 juin, de 15h à 23h

Où : Centre Wakefield La Pêche, 38, chemin de la Vallée-de-Wakefield

Coût : gratuit

Renseignements : <http://centrewakefieldlapeche.ca> Facebook : @WakefieldRecreationAssociation

La fête du Canada à Wakefield

Venez célébrer la fête du Canada à Wakefield. Le 1^{er} juillet, la fête commencera dès 11h30 avec la parade qui prendra son départ à Vorlage. Ensuite, nous chanterons Ô Canada en compagnie de nos anciens combattants au Centre Wakefield La Pêche, vers 13h. Il y aura des jeux pour les jeunes et les moins jeunes et en attendant le feu d'artifice, des musiciens de la région feront danser les petits et les grands. L'entrée est gratuite pour tous. Nous vous attendons en grand nombre! Pour tout autre renseignement : www.facebook.com/groups/19455078017/ - Wakefield Canada Day

Association du lac Sinclair

Station de lavage de bateaux : évitez de propager les espèces aquatiques envahissantes. Du 17 mai au 14 octobre, si vous remorquez un bateau ou tout autre type d'embarcation au lac Sinclair ou à un lac environnant, n'oubliez pas de vous arrêter au terrain de stationnement du centre communautaire à Ste-Sophie d'Aldfield (951, chemin Cléo Fournier). Utilisez la laveuse à haute pression pour nettoyer l'embarcation et la remorque avant de les mettre à l'eau.

AGA – Association du Lac-Sinclair

Tous les résidents du lac Sinclair sont invités à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le samedi 6 juillet prochain. Nous ferons le compte rendu des activités réalisées au cours de la dernière année et nous présenterons le rapport financier annuel ainsi que les activités prévues pour l'année en cours. Nous vous accueillerons au centre communautaire de Ste-Sophie d'Aldfield à compter de 10h.

Hôpital Mémorial de Wakefield - Tournoi de golf annuel

Joignez-vous à la Fondation de santé des Collines lors du 26^e tournoi de golf annuel au profit de

l'hôpital Mémorial de Wakefield, qui aura lieu le mercredi 12 juin au Golf Mont Cascades. Ce tournoi de la meilleure balle est joué sur un parcours de 18 trous et sera suivi d'un souper et d'une vente aux enchères et d'un encan silencieux sur place. Depuis sa mise sur pied en 1993, cette activité-bénéfice annuelle a permis de recueillir plus de 350 000\$ pour l'hôpital Mémorial de Wakefield et d'autres secteurs du CISSS de l'Outaouais. Coût: 150\$ par personne (souper et voiturette inclus); souper seulement: 55\$

Quand : le mercredi 12 juin; inscription à 11h30 et coup de départ à 12h30; souper à 19h.

Où : Golf Mont Cascades

Renseignements : Marc Cockburn, 819 459-1112, poste 332 900 ou dg@fsdc-dchf.ca

Sentiers Wakefield Trails

L'association Sentiers Wakefield Trails en collaboration avec la communauté locale de vélo de montagne et le parc de la Gatineau participera à la réfection de 16 km de sentiers dans le secteur de Wakefield; des pistes qui étaient précédemment à l'écart seront dorénavant reconnus comme étant des sentiers toutes saisons. Sentiers Wakefield Trails contribuera à la réalisation de ce projet les jeudis et vendredis avant-midi, si le temps est beau, jusqu'à la fin d'octobre. Venez voir par vous-même ce que c'est d'être un bénévole de sentiers. Il n'est pas nécessaire d'apporter des outils; il faut seulement porter de bonnes bottes de randonnée, un pantalon long et un haut à manches longues ainsi qu'un bon chapeau de soleil. Nous nous rencontrons au terrain de stationnement P17 à 9h le jeudi ou le vendredi ou les deux. Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec Trekker.bouchard@gmail.com. Au plaisir de se retrouver sur les sentiers.

Centre patrimonial de la Maison Fairbairn

La Maison Fairbairn ouvre ses portes pour la saison estivale: les fins de semaine dès le 25 mai et tous les jours à partir du 22 juin. Venez voir l'exposition sur l'alimentation et l'agriculture intitulée *D'où proviennent nos aliments?* et admirer les beaux tableaux créés par Alyson Champ, artiste en collage, sur le thème des animaux d'élevage rares ou en voie de disparition.

Participez à la programmation d'Histoire vivante, destinée aux enfants et profitez des Lundis musicaux qui débiteront le 24 juin. Fairbairn, votre histoire, votre musée!

Suivez-nous sur Facebook @maisonfairbairnhouse ou Fairbairn.ca

Location du pont couvert de Wakefield

Durant les mois d'été, vous pouvez louer le pont couvert de Wakefield au jour, pour un mariage. Pour tout renseignement concernant la location du pont, veuillez communiquer avec le centre patrimonial de la Maison Fairbairn au 819 778-3382 ou par courriel à info@fairbairn.ca ou www.yourfairbairnwedding.ca

Avis de convocation - AGA

La Maison le Ricochet invite ses membres à son assemblée générale annuelle, le mardi 18 juin à 18h au 9, chemin de la Beurrerie à Ste-Cécile de Masham. La Maison le Ricochet est un organisme à but non-lucratif qui œuvre en réadaptation et réinsertion sociale et professionnelle en santé mentale sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Bienvenue à tous!

Recyclage écologique de produits électroniques

Vous voulez vous départir de votre vieil ordinateur ou de vieux produits électroniques (téléviseurs, téléphones, consoles de jeux, tourne-disques,

etc.)? Confiez-les à la Maison le Ricochet et faites une bonne action pour l'environnement! Recycler, c'est gratuit. Apportez vos déchets électroniques au 9, chemin de la Beurrerie.

Renseignements : 819 456-4230.

Tournée du Carrousel

L'association Youth Welfare Association of Rupert vous annonce que le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada sera de retour à Rupert en 2019.

Quand : le 22 septembre à 13h30

Où : Centre communautaire de Rupert, 24, chemin Shouldice

Renseignements : www.YWAR.ca

La Lanterne -Avis de convocation (AGA)

La 27^e assemblée générale annuelle de La Lanterne aura lieu le 11 juin à 19h et elle sera précédée d'un 6 à 7, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche.

Renseignements : 819 456-4896, lalanterne@bellnet.ca, www.lalanterne.ca

Le Marché de Wakefield : du 18 mai au 19 octobre cette année

Le Marché de Wakefield offre un assortiment d'aliments, d'objets d'art et d'artisanat locaux. Nous vendons seulement ce que nous produisons. De la viande, des légumes, des aliments préparés chauds, du cidre, du sirop d'érable, du miel, des fleurs, des fruits, des produits de soins corporels, ainsi qu'une gamme d'objets d'art et d'artisanat provenant de la région. Différents musiciens de la région y jouent chaque semaine. Venez nous rejoindre au Centre Wakefield La Pêche chaque samedi, de 9h à 13h. Pour de plus amples informations : www.marchewakefieldmarket.ca.

Programme de prévention des chutes PIED

Pour les personnes âgées de 60 ans et plus désireuses d'améliorer leur équilibre et leur force musculaire, prévenir les chutes et maintenir leur autonomie

Date : de septembre à décembre 2019 (12 semaines à raison de 2x/semaine)

Lieu : territoire des Collines

Coût : gratuit

Renseignements : Katherine Beaulieu, thérapeute en réadaptation physique du CISSS de l'Outaouais, 819 459-1112 poste 337 803

Directives pour les annonces

● ● ● Pour annoncer les activités de votre organisme, veuillez envoyer votre texte dans un fichier Word à l'adresse bulletin@villelapeche.qc.ca, présenté si possible comme suit :

Titre de l'événement

(2-3 lignes présentant l'événement)

Quand : xxx **Où :** xxx **Coût :** xxx

Renseignements : personne-ressource et numéro de téléphone et (ou) adresse courriel, site Web (s'il y a lieu)

Veuillez noter que les textes seront acceptés selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. SVP respecter une limite de 3 annonces maximum par organisme pour donner la chance à tous. Les annonces d'événements et d'activités auront priorité sur les autres types d'annonces.

Prochaines tombées :

Juillet : 13 juin; **août :** 18 juil., **Sept. :** 15 août;
Oct. : 12 sept.; **Nov. :** 17 oct.; **Déc. :** 14 nov.



CONSEIL DE MAI, EN BREF

Adoption du second projet de règlement 19-787 – modifiant le règlement de zonage no 03-429

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 6 mai 2019, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 19-787 visant à encadrer la location de courte durée.

Ce second projet comprend des changements à certaines dispositions contenues dans le premier projet, le conseil ayant tenu compte des commentaires émis lors de l'assemblée publique de consultation du 15 avril 2019, notamment:

- Un délai de 60 jours de la date d'émission du certificat d'occupation pour un usage non résidentiel sera accordé pour déposer à la Municipalité l'attestation de classification délivrée soit par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), soit par Camping Québec, soit par la Fédération des pourvoiries du Québec;
- Un délai de 120 jours de la date d'émission d'un certificat d'occupation pour un usage non résidentiel sera accordé pour déposer à la Municipalité l'attestation de bon fonctionnement et de capacité du système d'évacuation et de traitement des eaux usées (installation septique) signé par un ingénieur ou un technologue professionnel;
- Aucun certificat d'occupation pour une nouvelle «résidence de tourisme» ne pourra être émis ou délivré si un autre «établissement d'hébergement touristique» est déjà autorisé à une distance de 150 mètres. Cette distance est calculée d'un bâtiment à l'autre. Toutefois, cette restriction ne s'applique pas par rapport à un autre «établissement d'hébergement touristique» situé dans une zone CRT (commerces et services récréotouristiques), CSL (commerces et services à desserte locale), MCS (commerces et services multifonctionnels).
- Les feux à ciel ouvert seront permis, conditionnellement au respect des conditions prescrites au règlement 16-RM-05 amendé par 18-RM-05-1 édictant les normes relatives à la sécurité incendie.
- Pour les fins d'application du présent règlement, le fait d'offrir de l'hébergement uniquement lors d'un festival ou d'un événement spécial (sportif, culturel, historique), d'un congé statutaire (Noël, Pâques, Confédération, des patriotes, Action de grâce, etc.) ou de congés spéciaux (ex.: semaine de relâche) n'est pas considéré comme un établissement d'hébergement touristique. La publicité

pour ce type d'offre doit clairement démontrer que l'hébergement est disponible uniquement pendant cette période spécifique. Une répétition de cette publicité serait considérée comme une offre de location rendue publique de façon régulière.

De la même manière, un propriétaire offrant une seule chambre en location dans sa résidence permanente (où il est présent), n'est pas considéré comme un établissement d'hébergement touristique.

Comités municipaux 2019

Selon l'article 82 du Code municipal du Québec (CMQ), le conseil peut nommer des comités pour examiner et étudier divers sujets. Ces comités sont généralement composés de membres élus, de l'administration ou de citoyens.

Les comités créés par la résolution adoptée le 7 janvier 2018 sont remplacés par les comités et commissions suivants:

Comités:

- Le caucus: cette rencontre permet notamment de valider le projet d'ordre du jour de la séance du conseil qui suit immédiatement la rencontre du caucus.
- Le comité général: ce comité se tient le lundi précédent la séance de conseil et sert donc à réviser tous les projets de résolutions qui seront à l'ordre du jour de la séance du conseil.
- Le comité plénier: vise principalement à passer en revue des projets, à étudier des dossiers, à recevoir et étudier des rapports, à discuter et valider des recommandations qui seront soumises lors d'un comité général et ultimement, en séance du conseil. Des organismes et des partenaires pourraient être conviés au comité plénier afin de présenter des projets ou participer à la réflexion sur des sujets spécifiques;
- Le comité des incendies et de la sécurité civile et le comité des communications: ces deux comités se concentrent sur des enjeux spécifiques reliés à la sécurité civile et à la communication. Ils sont constitués d'au moins deux membres élus et d'un membre du service en question.

Commissions: tournées vers les citoyens, les commissions regroupent des élus et une majorité de membres citoyens. Il s'agit de la commission agricole et de la commission loisirs,

culture et vie communautaire.

Composées d'un maximum de 10 membres, dont trois élus et un support administratif, ces commissions tiendront au moins trois ou quatre rencontres annuelles. Elles sont destinées à consulter les citoyens sur des politiques, des propositions de cadre législatif, des dossiers particuliers et la mise en place de programmes, etc. Les organismes communautaires et les parties prenantes seront aussi appelés à se joindre à la commission loisirs.

Le maire est d'office membre de tous les comités et commissions. La direction générale devra élaborer un règlement encadrant le fonctionnement de ces comités et commissions.

Des appels à candidatures seront lancés pour sélectionner les membres citoyens appelés à siéger dans les commissions.

Acquisition de biens et services

Plusieurs résolutions ont été adoptées dans le but de permettre l'acquisition d'équipements ou de services destinés aux Travaux publics. La Municipalité procède par appels d'offres ou peut avoir recours au processus d'achats groupés de plusieurs municipalités afin d'obtenir les prix les plus bas possible lorsque ce service est offert par l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) ou la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Entre autres équipements et services à l'ordre du jour de cette séance, il y avait: une benne chauffante pour asphalte, des ponceaux, un service d'entretien des terrains municipaux, des terrains des écoles, des plates-bandes et des aménagements paysagers, de l'abat-poussière liquide, du sel à déglacer, etc.

Le Service des incendies procédera également à l'achat d'appareils respiratoires pour remplacer une partie de ses équipements qui ne sont plus conformes.

Félicitations Prix Bravo

Le conseil municipal félicite M^{me} Aurélie Gauthier pour son Prix Bravo 2019 et pour son engagement dans les projets de l'École au Cœur des Collines et dans les projets communautaires. M^{me} Gauthier a reçu ce prix du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages de l'Outaouais. L'une des réalisations de madame Gauthier est notamment la parade illuminée de Noël qui a eu lieu sur la route Principale au mois de décembre dernier.

RAPPEL : le projet d'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la séance ainsi que tous les projets de règlements y afférents sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Municipalité, sous l'onglet Municipalité - Conseil municipal - Séances du conseil avant la tenue du conseil.

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023 : UNE AUTRE ÉTAPE FRANCHIE

Le mercredi 22 mai dernier a eu lieu la soirée de consultation et d'information sur le premier plan stratégique de la Municipalité de La Pêche. Une quarantaine de citoyennes et citoyens sont venus rencontrer les élus et les membres de l'administration municipale pour échanger sur les objectifs stratégiques des quatre prochaines années.

Une brève mise en contexte de la démarche a été présentée, suivie par le mot du maire Guillaume Lamoureux qui a rappelé l'importance pour notre municipalité de se doter d'un tel outil. Rappelons que ce sera le premier plan stratégique de l'histoire de la Municipalité. Le directeur général, Marco Déry, a ensuite présenté les éléments clés sur lesquels l'équipe s'est basée pour identifier les objectifs à atteindre d'ici 2023.

La rencontre s'est par la suite poursuivie sous le format expo-sciences. Les citoyens ont été invités à se déplacer d'une station à l'autre pour une présentation plus précise de l'objectif visé: besoins à l'origine de l'objectif, changements souhaités dans quatre ans, impacts (positifs) de ces changements sur la qualité de vie des citoyens, et enfin la façon dont les citoyens pourraient s'impliquer dans l'atteinte de cette cible.

Les commentaires reçus par les élus et les membres de l'administration ont généralement confirmé la pertinence des objectifs identifiés préalablement. Ces derniers ont suscité des échanges très intéressants, avec beaucoup de suggestions de moyens d'action. Les participants ont d'ailleurs manifesté la volonté de s'impliquer dans la réalisation du plan stratégique. De plus, la Municipalité a noté l'importance particulière de la protection de l'environnement et des changements climatiques pour bien des personnes qui se sont exprimées. Ce sujet d'actualité a



été soulevé dans la plupart des discussions, autant en termes de gestion des matières résiduelles qu'en termes de développement économique, de mise en valeur des périmètres urbains, d'amélioration des parcs et de mise en valeur des rivières, pour ne citer que ceux-ci.

La Municipalité va prendre le temps de compiler l'information recueillie afin d'évaluer son intégration au processus. Toutes les personnes qui n'ont pas pu prendre part à cette soirée d'information ou qui ont de nouveaux éléments à partager, des questions, commentaires et suggestions sont invitées à nous écrire à l'adresse opinion@villelapeche.qc.ca.

Une synthèse des commentaires reçues sera rendue disponible par l'entremise de nos plateformes électroniques de communication. L'adoption de la version finale du plan stratégique par le Conseil devrait se faire en juillet 2019.